



Mairie de BRANGES
225 Rue de l'Eglise
71500 BRANGES
Tél 03 85 75 04 10
Fax 03 85 74 95 41
mairie-branges@wanadoo.fr

Compte - rendu
Conseil municipal du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT, Maire.

Présents : Mesdames Aline Beauviche, Marie Claire Colas, Françoise Gacon, Liliane Gaudillère, Aurélie Gravallon, Patricia Rozand, Anita Simon, Patricia Terrier, Aude Weber. Messieurs André Bert, Bernard Berthod, Daniel Bornel, Mickael Favier, François Guillemaut, René Pressiat, Patrick Louis, Anthony Vadot, Jérôme Vadot.

Excusé avec procuration : Valentin Laurent à Mickael Favier.

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les pouvoirs. Il invite les conseillers municipaux à délibérer selon l'ordre du jour pré établi, dont il rappelle le détail. Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de réunion du 5 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Pour cette séance, deux secrétaires de séance sont désignés afin de valider, compléter ou amender le compte-rendu administratif : Jérôme Vadot et Marie Claire Colas.

Décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil Municipal:

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux délégations consenties par le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, il a signé les marchés suivants :

Achat/Opération	Entreprise	Cout
Couronnement palplanches place du 19 mars	PUGET	6 272,40 € HT
Coordination travaux Mairie	SOCOTEC	1 720 € HT
Aspirateur garderie	CEP TISSERAND	120 € HT
Dommages ouvrage construction commerces	SFS	9 680 € TTC
Entretien terrain d'entraînement	SOTREN	3 237 € HT
Taille herbes	BOREL	107,08 € HT
Extincteurs salles communales, commerces	FEUVRIER	556,52 € HT
Eclairage hall immeuble place 19 mars	PUTIN	436,20 € HT
Masse tracteur désherbage	BOREL	276 € HT
Balayeuse manuelle SDM	DULEVO	597 € HT
Switcher SDM	DILATECH	175,80 € HT
Illuminations place du 19 mars	DECOLUM	5 238,50 € HT
Etude thermique logements CCAS	IBAO	255 € HT

Tirage au sort des jurys d'assises

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet de Saône et Loire sollicite par courrier comme chaque année que soit procédé à la constitution des jurys d'assises pour l'année 2017. La Commune de Branges doit ainsi procéder au tirage au sort de 6 personnes.

Le Conseil municipal a procédé au tirage des jurés d'assises :

- Monsieur Daniel PUSSET, 225 rue de l'Eden
- Monsieur Laurent NEITTHOFFER, 130 rue de la Creusette
- Madame Claudette ROLLIN, 360 route de Saint Vincent
- Madame Janine RICHARD épouse BRAT, 295 rue de l'Eglise
- Monsieur Jérôme DELARUE COVI, 1 330 route de Juif
- Monsieur Alain CAUVIN, 330 route du Bourg

DE34-2017 : Convention avec Terres de Bresse pour l'aménagement des bords de Seille

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Terres de Bresse porte un projet de réalisation d'un circuit cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et la Truchère. Il rappelle l'historique du projet et les possibilités de subvention de la part de l'Etat et de la Région. Le projet est estimé à environ 960 000 €. Monsieur le Maire précise que les élus concernés par le tracé de ce projet ont souhaité s'engager dans la réalisation de cet aménagement structurant pour le territoire. Pour assurer la cohérence des travaux, mais aussi pour réaliser des économies, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération : la communauté de communes Terres de Bresse.

Les communes de BRANGES et SORNAY acceptent donc la mise en œuvre d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes Terres de Bresse et autorise la Communauté de communes Terres de Bresse à exécuter les différentes phases de maîtrise d'œuvre selon les modalités exposées dans la convention proposée et selon les prescriptions du cahier des charges.

La Communauté de communes Terres de Bresse assure le préfinancement de l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre et s'engage à communiquer le coût réel de cette mission aux autres parties ainsi que le solde qu'il reviendra à celles-ci de payer, une fois déduites les subventions obtenues pour ce projet. Monsieur le maire précise qu'une estimation des travaux (maîtrise d'œuvre comprise) a été faite et est d'environ 100 000 € sur la Commune.

Monsieur le Maire précise que si le projet est abandonné pour quelque raison que ce soit la Commune sera redevable uniquement des études et travaux éventuels effectués

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **DONNE** un avis favorable au projet d'aménagement des bords de Seille tel qu'explicité ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Terres de Bresse et la Commune de Sornay pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un itinéraire cyclo pédestre le long de la Seille navigable.
- ✓ **ATTIRE** l'attention de la Communauté de communes Terres de Bresse sur le fait que la Commune de Branges souhaite que ce circuit soit accessible aux cavaliers.

DE35-2017 : Financement de l'opération de réfection des logements du CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du 18 janvier 2017 a approuvé la réhabilitation des logements du CCAS et a validé le financement de ce projet via une subvention du budget principal vers le budget du CCAS par cette délibération. Lors du vote du budget le 5 avril 2017 il a été décidé de consacrer 175 280 € à ce projet. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite aujourd'hui que le Conseil confirme cette démarche et ajoute que des acomptes de cette somme seront versés au budget du CCAS au fur et à mesure de l'avancement des travaux en 2017 et début 2018.

Monsieur le Maire précise que les logements devraient être disponibles à la location le 1^{er} janvier 2018.

Pour information les lots du marché concernant la réfection des logements du CCAS ont été attribués comme suit :

Montants HT des offres	Lots	Entreprises
19 127,00 €	01 DÉSAMANTAGE	SARL JOBARD rue du pont joli 21150 DARCEY
54 566,90 €	02 GROS OEUVRE - DÉMOLITIONS	PUGET 216 rte Lusigny 71500 SORNAY
19 968,00 €	03 MENUISERIES PVC - SERRURERIE	LONS MENUISERIE 90 Chemin Du Champ Poly 90 zac Levanchee 39570 COURLAOUX
27 960,35 €	04 PLÂTRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	BONGLET 330 r Frères Lumière, ZI, 39001 LONS LE SAUNIER CEDEX
10 154,10 €	05 MENUISERIES BOIS	MENUISERIE BEAL lieu-dit Curtils 01340 MONTREVEL EN BRESSE
8 649,10 €	06 CARRELAGES - FAÏENCES	C2C CARRELAGE 62 r Besançon 39100 DOLE
5 800,20 €	07 PLOMBERIE	LACLERGERIE 12 rte Sornay 71500 LOUHANS
16 625,20 €	08 ELECTRICITE - VMC	S.A.S PUTIN 575 rue des Marosses 71500 BRANGES

TOTAL : 162 850 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter les sommes inscrites au budget et permet le versement d'acomptes au budget du CCAS en fonction de l'avancement des travaux.

DE36-2017 : Convention Commune/ACAB : financement des plans communaux

Monsieur le Maire explique que la Commune a engagé une démarche de réalisation de plans communaux afin d'actualiser ceux de 2002. Afin de permettre aux artisans, commerçants et entreprises de la Commune d'être mis en valeur sur le plan, la Commune a sollicité l'association des commerçants et artisans brangeois (ACAB) afin de participer au financement des plans via l'achat d'encarts publicitaires.

La convention que Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver permettrait à la Commune d'encaisser le produit de la vente des encarts publicitaires afin de financer partiellement la réalisation et l'impression des plans communaux. A titre indicatif, le tarif d'un encart a été fixé 70 €, trente et un encarts ont été réservés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention permettant le reversement des sommes récoltées par l'ACAB à la

Commune pour le financement des plans communaux.

DE37-2017 : Demande de subvention à la Région pour la mise en place d'une plateforme de glisse

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la Commune peut recevoir des subventions de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du projet de la mise en place d'une plateforme de glisse à proximité de la salle du marais.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Branges souhaite mettre en place une plateforme de glisse. Cette nouvelle installation permettrait la pratique de plusieurs activités de glisse urbaine (skateboard, roller, BMX). Elle constituerait une zone de loisirs destinée en particulier aux jeunes à proximité immédiate de la salle du Marais et avec un accès direct depuis la voie verte.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter la Région pour une subvention liée à « l'aménagement sportif du territoire » pour le projet susmentionné. Il précise que cette subvention peut couvrir jusqu'à 20% du coût du projet et est plafonnée à 20 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'engagement de la démarche de sollicitation d'une subvention régionale liée à « l'aménagement sportif du territoire » dans le cadre du projet de création d'une plateforme de glisse.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

DE38-2017 : Tarifs du service de garderie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de définir la tarification de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Depuis 2009, les tarifs pratiqués sont les suivants :

- Adhésion au service à 10 € par famille et par année scolaire quelle que soit la date d'inscription.
- 1.70 € par demi-journée et par enfant (matin ou soir).
- 1€ par demi-journée à partir du 2ème enfant du même foyer.

Les recettes encaissées pour les exercices concernés sont de :

- 4 822.30 € en 2012
- 5 727.40 € en 2013
- 4 680.60 € en 2014
- 5 164,60 € en 2015
- 6 257,50 € en 2016
- 2 460,70 € en 2017 pour le début de l'année (janvier à avril inclus)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **RECONDUIT** les tarifs de la garderie

DE39-2017 : Actualisation de l'indice de référence de calcul de l'indemnité des élus

Monsieur le Maire rappelle que, lors de l'élection de l'équipe municipale en 2014, 2 délibérations ont été prises afin de fixer les indemnités du Maire et des adjoints. Celles-ci sont fixées respectivement à 43% et 16,5% de l'indice de référence de la fonction publique territoriale (indice 1015).

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux sont revalorisées pour suivre la hausse de l'indice brut maximal de la fonction publique territoriale servant de base au calcul de leur rémunération. Il convient de mentionner uniquement l'expression "l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique" et non plus l'indice 1015. Les pourcentages de rémunération des élus par rapport à cet indice restent inchangés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **FIXE**, à partir du 1^{er} janvier 2017, les indemnités des élus à :
 - 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour Monsieur le Maire.
 - 16,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints au Maire.

DE40-2017 : Retrait délibération RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)

Monsieur le Maire explique que par courrier reçu en Mairie le 25 avril 2017 Madame la Sous-Préfète de Louhans informe la Commune de l'irrégularité d'une délibération prise en Conseil Municipal le 5 avril dernier. En effet, la délibération de mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) est considérée comme irrégulière pour différentes raisons :

Le régime indemnitaire décidé par la Commune ne prévoyait pas la mise en place d'un complément indemnitaire annuel dont le versement est conditionné à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. L'instauration de cette modalité est en fait

obligatoire. La collectivité est libre de fixer son montant qui peut « être bas sans être dérisoire ».

De plus, le RIFSEEP n'est pas encore applicable à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (adjoints techniques et techniciens...). Il s'agit donc d'attendre que la mise en place du RIFSEEP soit possible pour les agents concernés.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n°32-2017 du 5 avril 2017 portant instauration du RIFSEEP. Il précise que celle-ci sera retravaillée par les services municipaux en lien avec les services de la préfecture et le centre de gestion avant d'être proposée à nouveau au Conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **RETIRE** la délibération n°32-2017 du 5 avril 2017 portant instauration du RIFSEEP.

DE41-2017 : Extension d'un contrat saisonnier été 2017

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-1 et 3-2,

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°07-2017 en date du 18 janvier 2017 le Conseil a autorisé le recrutement de 2 saisonniers au service des espaces verts. Monsieur le Maire précise le contexte particulier de la période estivale cette année. En effet, un agent va partir en retraite au 1^{er} aout et sera absent dès la mi-juin puisqu'il doit solder ses congés. De plus, la loi Labbé interdit désormais l'usage du désherbage chimique non respectueux de l'environnement et sollicite donc d'autant plus les agents des espaces verts particulièrement durant la période estivale.

Pour ces raisons Monsieur le Maire propose au Conseil d'étendre la période de recrutement de saisonniers entre le 12 juin (au lieu du 1er juillet) et la deuxième quinzaine de septembre. De plus, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil l'autorise à recruter des contractuels pour faire face à un éventuel besoin au vu des circonstances exposées ci-dessus notamment en attendant l'arrivée du nouvel agent qui remplacera celui partant en retraite au 1^{er} aout 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des saisonniers dès le 12 juin 2017
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un contractuel pour remplacer les agents en congés annuels ou en attendant le recrutement d'un fonctionnaire.

Questions diverses :

- ✓ Travaux et projets en cours :
 - ✓ Place du 19 mars 1962 : il reste quelques aménagements à effectuer (pose de banc et poubelles...). La passerelle sera mise en place prochainement pour relier la place de l'ancienne caserne des pompiers à la place du 19 mars.
 - ✓ Mairie : La maçonnerie de l'extension est terminée, son toit est en cours de pose.
 - ✓ Un marché a été récemment lancé afin de sélectionner les entreprises qui réaliseront la réfection du hall de l'école Gaillard, du local de rangement de la salle de musique et le remplacement du parquet du bureau du directeur de l'école primaire.
- ✓ Création de zones d'aménagement différées (ZAD) : Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 22 février 2017, le Conseil Municipal a sollicité Monsieur le Préfet afin de créer 3 zones d'aménagement différées sur la Commune. Il rappelle que la ZAD est une procédure qui permet aux collectivités locales de s'assurer de la maîtrise foncière de terrains où sont prévues des opérations d'aménagement. Il s'agit d'un secteur créé par l'Etat, sur proposition de la collectivité, à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption. Sur demande de la Commune, Monsieur le Préfet a donc créé 3 ZAD par arrêtés en date 7 avril 2017 : église/place de la gare, route du Bourg/Champ de foire, le Bourg/Place du 19 mars 1962. Les arrêtés préfectoraux fixant les périmètres de ces zones sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.
- ✓ Terrain AUBRY rue de l'église : Monsieur le Maire explique que la précédente Municipalité s'était rendu compte qu'une partie de la propriété empiétait sur un terrain communal en bordure de voirie. Il avait été décidé de permettre la vente de ce terrain à de potentiels acheteurs du terrain AUBRY. La vente n'ayant pas abouti à l'époque la situation reste identique. Monsieur le Maire explique que ce terrain pourrait être vendu prochainement. Il ajoute qu'une délibération du 7 novembre 2005 autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente. Monsieur le Maire précise que cette délibération est toujours valable et qu'elle permettra de régulariser la situation si la vente aboutit.
- ✓ Rue du petit ladre : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 28 octobre 2015 prévoit la rétrocession à la Commune d'une parcelle de 44 centiares afin d'élargir le croisement entre la rue du petit Ladre et la D 978. Monsieur le Maire explique que ce dossier a été transmis au notaire en novembre 2015 pour rédaction de l'acte et que, malgré de multiples relances, le dossier est toujours en attente à l'étude.

- ✓ Rythmes scolaires : Monsieur le Maire explique que le gouvernement semble avoir pour projet de laisser les communes libres d'organiser le temps scolaire comme elles le souhaitent et notamment leur laisser la possibilité de supprimer les TAP dès la rentrée prochaine. Il ajoute que, pour l'instant, aucun texte ne vient officialiser cela. Il souligne qu'il est important que des décisions cohérentes soient prises au niveau du territoire. De plus, il demande au Conseil de se prononcer pour ou contre un retour éventuel à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP à titre consultatif. Le Conseil se prononce majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP.
- ✓ Régie photocopies : Monsieur le Maire explique que la Mairie propose un service de photocopie payant (0.20 centimes l'unité). Monsieur le Maire explique que ce service n'est que peu utilisé (64 € de recettes en 2016). De plus, il précise que le bureau de tabac propose ce service et que celui-ci nécessite la tenue d'une régie de recettes en Mairie. Monsieur le Maire propose de supprimer ce service payant en conservant la possibilité pour les usagers de venir faire photocopier leurs documents officiels gratuitement en Mairie. Le Conseil donne son accord afin qu'une délibération soit préparée en ce sens.
- ✓ Mesures compensatoires GRT GAZ : Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de construction du gazoduc l'entreprise GRT GAZ doit mettre en place des mesures compensatoires pour minimiser les atteintes à l'environnement. GRT GAZ a proposé à la Commune un projet de convention visant à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Cette proposition de convention sera précisée et proposée ultérieurement au Conseil. Elle vise notamment à instaurer une fauche tardive en bordure de rivière chemin des taureaux afin de préserver une espèce de libellule.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les 11 et 18 juin 2017. Il précise l'organisation du bureau de vote.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.